



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

**Vingt-septième Comité permanent
du Comité régional de l'Europe**

Session spéciale

27 avril 2020, réunion virtuelle

EUR/SC27(Special)/REP

8 juin 2020

200421

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport sur la session spéciale

Introduction

1. Le lundi 27 avril 2020, conformément à l'article 5.3 du Règlement intérieur du Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR), le Vingt-septième CPCR a tenu une session spéciale par le biais d'une réunion virtuelle, pour discuter de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En raison des circonstances extraordinaires et de la logistique d'une session virtuelle, la réunion s'est déroulée uniquement en anglais.

Ouverture de la session

2. En déclarant la réunion ouverte, le président du CPCR, le docteur Søren Brostrøm (Danemark), souhaite aux participants la bienvenue à la session spéciale, convoquée pour faire le point sur l'appui déjà fourni par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe aux États membres et discuter des mesures qui seront encore nécessaires à l'avenir. Cette réunion sera également l'occasion de répondre aux questions concernant la situation financière de l'OMS après l'annonce du retrait du financement par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Une documentation sur l'état du financement a été distribuée aux membres du CPCR.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté.

Déclaration du directeur régional de l'OMS pour l'Europe

4. S'adressant au CPCR, le docteur Hans Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe, souligne la gravité de la situation provoquée par la COVID-19, pour laquelle on enregistre près de 3 millions de cas dans le monde. La Région européenne de l'OMS reste l'une des régions les plus touchées ; elle compte actuellement 64 % du nombre total de décès dus à la maladie. Alors que le nombre de cas se stabilise dans la partie occidentale de la Région, la courbe s'accroît de manière ascendante à l'est. La diversité de la situation dans la Région met à l'épreuve l'agilité du Bureau régional, qui fait de son mieux pour aider les 53 États membres à relever un défi d'une intensité sans précédent. Tout est mis en œuvre pour atteindre les objectifs fondamentaux du nouveau Programme de travail européen (PTE) 2020-2025 : ne laisser personne de côté et renforcer les capacités de leadership des autorités sanitaires.

5. L'OMS apporte un soutien aux États membres sous diverses formes et étudie la situation et l'appui fourni dans le cadre des réunions quotidiennes du Conseil de sécurité sanitaire entre le directeur général et les six directeurs régionaux. Huit missions de haut niveau ont été menées dans la Région européenne afin d'évaluer la réaction à l'épidémie et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre. L'OMS a pu réagir très rapidement à la situation en Italie, en grande partie grâce au Bureau européen de l'investissement pour la santé et le développement de l'OMS, sis à Venise (Italie). Au cours des dix semaines précédentes, 51 missions de soutien technique ont été menées dans 18 pays de la Région. Elles ont permis d'apporter un appui dans divers domaines, dont un soutien aux laboratoires, la préparation des hôpitaux, la planification opérationnelle et des tests mesurant l'état de préparation.

6. Compte tenu des mesures de confinement en place, le Bureau régional apporte également aux pays un soutien virtuel, à distance. Par l'intermédiaire de l'équipe spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, l'OMS coordonne actuellement l'achat et la répartition entre les États membres de fournitures essentielles, dont des kits d'analyse pour les laboratoires et des équipements de protection individuelle. C'est en grande partie grâce aux bureaux de pays de l'OMS et au programme de gestion des situations d'urgence sanitaire que l'accent peut être mis sur les fournitures aux pays. Le Bureau régional a été réorganisé pour répondre aux besoins des pays, avec une mobilisation générale en vue de faire face à la crise de la COVID-19 tout en assurant la continuité des autres activités en cours. Il a fallu pour cela réorienter le personnel et les fonctions clés pour renforcer l'équipe de soutien à la gestion des incidents, fournir un soutien aux bureaux de pays pour les aider à s'acquitter de tâches telles que les notifications et les rapports, rediriger les fonds de GAVI, l'Alliance du Vaccin, et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et réorienter les activités des programmes techniques pour répondre aux besoins des États membres et les soutenir face à la COVID-19. En même temps, le Bureau régional assure un soutien au personnel de l'OMS par l'intermédiaire des conseillers et des médecins du personnel qui prennent des mesures de sauvegarde de la santé et du bien-être mental et physique sur le lieu de travail.

7. Dans l'exercice de son rôle normatif, le Bureau régional collabore avec le Siège de l'OMS pour fournir des outils aux décideurs, notamment des conseils sur la COVID-19 en milieu carcéral¹, préparés avec le précieux soutien du gouvernement finlandais. Le Moniteur de la riposte des systèmes de santé à la COVID-19 cartographie les mesures mises en place par les États membres, qui ont été arrêtées avec la Commission européenne et l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé. Toutes les activités sont supervisées par le Groupe consultatif stratégique contre la COVID-19, créé en mars 2020 pour étudier les moyens d'améliorer le soutien du Bureau régional aux États membres.

8. En ce qui concerne la gestion de la transition pour un abandon progressif des mesures restrictives contre la COVID-19, un cadre de transition est élaboré, qui définit les principales considérations à étudier par les États membres pour décider quand et sous quelles conditions, sur la base des meilleures bases factuelles disponibles, ils peuvent envisager de lever ces mesures. Il est probable qu'une période de transition progressive durera plusieurs mois pendant la mise au point de thérapies efficaces et d'un vaccin sûr et efficace. Lorsque le Bureau régional aura obtenu des nouvelles de grande importance et formulé des lignes directrices, il convoquera les 53 États membres pour diffuser l'information et répondre aux éventuelles questions. Par ailleurs, des informations et des connaissances sont régulièrement diffusées au niveau sous-régional, en tenant compte de la diversité de la Région européenne.

9. Des efforts sont consentis en vue d'établir une nouvelle norme pour la participation des médias, en faisant appel à des porte-parole de haut niveau. L'OMS est au centre de l'attention des médias ; le Bureau régional est satisfait de la large couverture médiatique dont il bénéficie, et se sert des médias sociaux et des points de presse hebdomadaires dans toute la mesure possible. En ces temps si difficiles, les médias nationaux ont un rôle à jouer s'agissant de soutenir le travail des ministères de la Santé.

¹ Voir : <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/health-determinants/prisons-and-health/focus-areas/prevention-and-control-of-covid-19-in-prisons-and-other-places-of-detention>.

10. Le Bureau régional s'est montré empressé d'assumer le rôle de coordinateur principal de l'aide aux États membres. Les partenariats et la collaboration sont des aspects importants des politiques menées pour la mise en œuvre du PTE. Dans ce contexte, les partenariats sont en train d'être renforcés, notamment au niveau sous-régional. Des collaborateurs externes ont été engagés pour étudier comment garantir un financement adéquat des ambitieux objectifs du PTE. Si la riposte à la COVID-19 a nécessité une redéfinition des priorités de travail, elle a aussi donné au Bureau régional des occasions de montrer sa valeur. La coopération a été renforcée avec la direction de la Commission européenne chargée de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, grâce à laquelle une subvention de 30,5 millions d'euros a été allouée pour soutenir les six pays du Partenariat oriental, et ce en deux phases : riposte et atténuation des effets de la COVID-19, d'une part, et renforcement des systèmes de santé et préparation à de futures situations d'urgence, d'autre part. Les contributions versées par les États membres de la Région européenne dans le cadre des appels lancés à l'échelle mondiale contre la COVID-19 ont été particulièrement généreuses, de même que les promesses de dons : 42 % de l'action mondiale en matière de préparation et d'intervention ont été financés par la Région européenne. Plusieurs États membres ont également versé des contributions spécialement allouées au Bureau régional.

11. En ce qui concerne le gel du financement de l'OMS par les États-Unis, le flou règne actuellement quant à savoir si seules les contributions volontaires seront affectées par le changement de politique ou si les contributions fixées le seront également. Il reste aussi à clarifier quels domaines de travail de l'Organisation seront affectés, étant donné que les fonds pourvus par les États-Unis proviennent de diverses sources. La Région européenne dépend généralement des États-Unis pour 20 % de ses contributions volontaires, dont un peu plus de la moitié est affectée à des situations d'urgence aiguë dans la Région, notamment la situation des réfugiés syriens en Turquie. Le reste des contributions revêt une importance capitale pour divers domaines d'activité, dont les maladies transmissibles, la vaccination, le VIH, la tuberculose, la grippe, la préparation aux situations d'urgence, les maladies non transmissibles et la sécurité sanitaire des aliments. Deux groupes de travail, l'un à l'échelle mondiale et l'autre pour l'Europe, examinent actuellement les conséquences du gel du financement et tentent de prévoir tout un éventail de scénarios. Même dans le meilleur des scénarios envisagés, le retard du financement mondial sera de 100 millions d'USD, et commencera à se faire sentir en octobre 2020.

12. Enfin, le directeur régional certifie au Comité permanent que, même au milieu de la crise de la COVID-19, tout est mis en œuvre pour assurer le recrutement de la nouvelle équipe de direction du Bureau régional, en toute transparence et en assumant pleinement les responsabilités. Les occasions de collaborer avec le Siège de l'OMS pour garantir un équilibre financier seront saisies. Toutes les mesures prises par le Bureau régional sont actuellement étayées, afin de garantir une parfaite préparation à une éventuelle évaluation externe, au cas où les États membres en feraient la demande.

Le point sur les questions relatives à la gouvernance

13. À cause des effets de la situation provoquée par la COVID-19, le président ajoute une mise au point actualisée sur la gouvernance : le Conseil exécutif a été appelé à modifier les décisions précédentes sur la date et le lieu des réunions des organes directeurs mondiaux, par une procédure de silence écrite. Moyennant accord, la Soixante-treizième Assemblée mondiale de la santé se tiendra virtuellement, avec un ordre du jour restreint, et s'ouvrira le 18 mai 2020. La 147^e session du Conseil exécutif sera également virtuelle et aura lieu le 22 mai, avec un ordre du jour restreint.

La 32^e session du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif sera reportée à plus tard.

14. En ce qui concerne la planification de la 70^e session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CR70), étant donné l'incertitude persistante concernant la pandémie en cours, des consultations ont eu lieu pour étudier la possibilité d'organiser le CR70 à Copenhague (Danemark), et le CR71 à Tel-Aviv (Israël). Cela faciliterait la tenue d'une réunion virtuelle en septembre 2020 si une réunion en face à face devait être jugée impossible, et réduirait au minimum les coûts liés aux déplacements, aux installations nécessaires pour la réunion et à la logistique. Cette proposition a été jugée acceptable par le gouvernement d'Israël et ce projet pourrait être examiné de manière plus approfondie par le CPRC lors de sa quatrième session, en mai 2020. Le président propose que le sous-groupe sur la gouvernance se réunisse auparavant pour discuter de ce point.

Débat

15. Au cours de la discussion ultérieure, les membres du CPRC remercient le Bureau régional d'avoir organisé cette session spéciale, et saluent l'exposé clair et détaillé du directeur régional. Le Bureau régional reçoit des marques d'appréciation pour le soutien apporté aux États membres durant la pandémie de COVID-19 ; la plate-forme d'échange des connaissances récemment mise sur pied et les conseils normatifs de l'OMS sont particulièrement précieux. Des questions sont soulevées concernant les progrès réalisés en vue de la mise au point et de la distribution de tests rapides pour la COVID-19 et l'efficacité des tests de détection d'anticorps.

16. Une stratégie visant l'assouplissement progressif des restrictions liées à la COVID-19 revêtira une importance cruciale ; l'échange d'informations et d'expériences permettra aux États membres d'introduire ces mesures de manière aussi efficace et efficiente que possible. Une stratégie de sortie structurée sera certes essentielle, mais il faut veiller à ce que chaque État membre prenne les mesures adaptées à son propre contexte national ; les comparaisons entre les différents rythmes auxquels les restrictions sont assouplies dans les différents pays pourraient être source de confusion, notamment pour la population qui pourrait se sentir frustrée par le fait que les restrictions sont levées plus tôt par certains gouvernements que par d'autres. Des recommandations inspirées de bases factuelles sont donc nécessaires pour assouplir les restrictions et sortir de la pandémie sans risquer de nouvelles vagues d'infection.

17. Il sera particulièrement important de tirer les leçons de la crise provoquée par la COVID-19 et de veiller à ce qu'une solide architecture de sécurité sanitaire soit mise en place, avec une OMS forte, qui soutient les États membres. Dans ce contexte, il sera utile de procéder à une évaluation des stratégies nationales et d'examiner comment le Bureau régional pourra fournir le meilleur soutien possible ; la préparation à long terme doit être une priorité. La communication des informations relatives à la surveillance devra être revue et simplifiée. Il conviendra d'évaluer dans quelle mesure le Règlement sanitaire international (2005) a été appliqué durant la pandémie et, si nécessaire, de déterminer comment améliorer l'application de celui-ci. Alors que dans le passé, les ministères de la Santé se sont battus pour obtenir un soutien multisectoriel pour de nombreux dossiers, la pandémie a rapidement fait passer la santé au premier plan, offrant ainsi une opportunité à saisir. La pandémie changera le monde de manière irréversible ; tout doit donc être fait pour avancer de la manière la plus constructive possible. À cet égard, l'OMS pourrait jouer un rôle important dans la promotion de l'économie du bien-être.

18. Les membres du Comité permanent encouragent le Bureau régional à faire un tour d'horizon de la situation provoquée par la COVID-19 en Europe, avec des prévisions inspirées de bases factuelles quant à la manière dont les choses pourraient évoluer dans les semaines à venir. Une analyse des enseignements acquis jusqu'à présent, plusieurs mois après le début de la crise, serait particulièrement utile pour faire face à d'éventuelles deuxièmes vagues dans les pays où l'épidémie a déjà atteint un pic, ou à des pics futurs dans d'autres. La réaffectation des effectifs de l'OMS pour se concentrer sur le problème de la COVID-19 doit également être opérée au niveau des pays. Il serait utile d'en savoir plus sur les critères justifiant l'envoi de missions de l'OMS dans certains pays pendant la crise actuelle. De plus amples informations seraient également bienvenues sur la manière dont l'OMS coordonne ses activités avec celles d'autres organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'appui apporté au niveau des pays.

19. En ce qui concerne l'état du financement de l'OMS, le retrait de fonds par les États-Unis a montré à quel point les États membres pouvaient facilement et rapidement revenir sur des accords importants. Les États membres de la Région européenne sont déterminés à améliorer la durabilité du financement de l'Organisation afin de garantir que des difficultés financières n'apparaissent pas soudainement et n'exacerbent pas davantage les problèmes dans le cadre d'une réaction à des situations d'urgence. Une évaluation de l'infrastructure du Bureau régional pour le soutien aux pays pendant la pandémie de COVID-19 serait utile pour pouvoir justifier les investissements à réaliser. Des informations supplémentaires concernant les incidences, pour le Bureau régional, de la suppression du financement par les États-Unis seraient appréciées, une fois que la situation aura été évaluée en détail. Un plan d'envergure sera-t-il nécessaire pour combler les déficits de financement, ou est-il encore trop tôt pour le dire ?

20. Les incidences de la situation provoquée par la COVID-19 sur le fonctionnement des organes directeurs de l'OMS doivent être examinées ; il convient de rechercher un consensus sur la manière de rédiger la proposition de résolution concernant la COVID-19 qui sera présentée pour adoption par la Soixante-treizième Assemblée mondiale de la santé. Un ordre du jour abrégé signifierait que les seuls points abordés lors de cette Assemblée mondiale de la santé seraient la COVID-19 et l'élection des membres du Conseil exécutif. Lors de sa 147^e session, le Conseil exécutif se penchera exclusivement sur l'élection des membres de son Comité du programme, du budget et de l'administration. Tous les autres dossiers resteraient en suspens jusqu'en 2021. Dans ce contexte, l'ordre du jour du Comité régional devrait, lui aussi, être fortement raccourci. Quelles dispositions seront mises en place pour la concertation avec les États membres au sujet du PTE et pour l'adoption éventuelle de ce dernier ? Le PTE est un document important, non seulement pour la transition vers la nouvelle structure de direction du Bureau régional, mais aussi pour l'orientation imprimée aux activités du Bureau dans les prochaines années ; son adoption rapide devrait être une priorité. Toute décision portant sur un changement du lieu de réunion pour le CR70 devrait également prévoir la possibilité de tenir une réunion virtuelle ou de reporter la session, si le besoin s'en fait sentir. Comment une modification de la date et du lieu du CR70 serait-elle approuvée ?

21. Le directeur régional précise que des recommandations de l'OMS sur la levée progressive des mesures restrictives ont été publiées le 24 avril 2020². Le Bureau régional continuera à jouer un rôle de rassembleur, en diffusant les connaissances et les données scientifiques au fur

² Voir : <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/health-emergencies/coronavirus-covid-19/novel-coronavirus-2019-ncov-technical-guidance-OLD/coronavirus-disease-covid-19-outbreak-technical-guidance-europe-OLD/strengthening-and-adjusting-public-health-measures-throughout-the-covid-19-transition-phases.-policy-considerations-for-the-who-european-region,-24-april-2020>.

et à mesure qu'elles seront disponibles. Il est clair que les principales capacités prévues par le Règlement sanitaire international (2005) doivent être renforcées. En ce qui concerne les tests, on ne dispose pas encore de la confirmation de l'efficacité du dépistage sérologique.

22. En ce qui concerne la coordination entre les organismes des Nations Unies pour les activités menées dans les pays, diverses plates-formes sont en place. Prenant les rênes, l'OMS, en étroite collaboration avec d'autres organismes et partenaires, travaille sur des plans stratégiques de préparation et d'intervention à mettre en œuvre aux niveaux mondial, régional et national. L'OMS travaille également en étroite collaboration avec d'autres organismes, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Au niveau régional, des vidéoconférences ont régulièrement lieu entre les directeurs régionaux de tous les organismes des Nations Unies et les coordinateurs résidents des Nations Unies dans la Région européenne. Les bureaux de pays de l'OMS ont été réorganisés pour faire face à la crise. Quoique 18 pays prioritaires aient été sélectionnés pour une aide dans la Région, le Bureau régional répondra aux demandes d'assistance de tout État membre. Il félicite tout le personnel du Bureau régional, qui travaille d'arrache-pied, dans des circonstances difficiles.

23. En ce qui concerne l'avenir après la pandémie et la collecte de bases factuelles, le Moniteur de la riposte des systèmes de santé de l'OMS, pleinement opérationnel, sera utilisé pour dresser un rapport détaillé sur les activités entreprises et les enseignements acquis. L'OMS est déterminée à renforcer la préparation future et à agir en faveur de l'économie du bien-être. Si l'accent est actuellement mis sur la transition pour sortir de la pandémie et sur la levée des mesures concernant la COVID-19, il est envisagé de créer une commission paneuropéenne sur la COVID-19, pour faire le point sur les nouvelles réalités et l'impact de la pandémie, par exemple en ce qui concerne des questions telles que la numérisation et l'économie du bien-être.

24. La procédure officielle pour changer la date et le lieu du CR70 sera de convenir d'un amendement de la résolution EUR/RC69/10 relative aux dates et lieux des futures sessions du Comité régional en 2020-2022. Une proposition d'amendement sera rédigée ; elle inclura la possibilité de tenir une réunion virtuelle et de raccourcir la session si nécessaire, et sera soumise à l'examen du groupe de travail du CPRC sur la gouvernance.

25. En ce qui concerne le gel du financement provenant des États-Unis, le pire scénario serait que le problème ne se limite pas à un gel de ces fonds, mais qu'il y ait également une incidence sur les contributions fixées. Un groupe de travail a été créé pour examiner la situation en détail ; il fera rapport à l'Assemblée mondiale de la santé en mai.

Clôture de la session

26. Le président rappelle que la quatrième session du Vingt-septième CPRC sera une réunion virtuelle, qui aura lieu le vendredi 15 mai 2020. Compte tenu des circonstances, l'ordre du jour sera raccourci et le programme adapté à une durée de trois heures, les points principaux étant la pandémie de COVID-19, le PTE, et les élections et désignations. Une procédure écrite sera mise en place pour les commentaires et les consultations sur les documents techniques et les rapports de situation à soumettre au CR70. Il remercie le directeur régional et le personnel du Bureau régional pour leur travail acharné dans des circonstances difficiles et déclare la session close.